



REGLEMENT INTERIEUR

STATUTS DU CLUB

Le règlement intérieur précise le fonctionnement de notre association en complément des statuts de club déposés à la Préfecture d'Ille et Vilaine. Ils sont consultables sur demande par tout adhérent de notre association ainsi que sur le site internet du club => <http://avenir-brece-petanque-35.clubeo.com/page/statuts-reglement-interieur.html>.

LE BUREAU DIRECTEUR

Suite à l'A-G, Il est composé des membres suivants :

Le Président :

Il est le représentant légal de l'association.

Assurer les relations publiques, diriger l'administration de l'association et établir le rapport moral annuel.

Le vice-président :

Suppléer, Remplacer le Président en cas d'absence de celui-ci.

Le Trésorier :

Gérer toutes les opérations financières, présente le bilan et compte de résultat à l'A.G.

Le Trésorier adjoint :

Assister le trésorier dans une part de ses tâches.

Le Secrétaire :

Tenir à jour la liste des adhérents, communique auprès des médias, dresse les procès-verbaux des réunions.

Le Secrétaire Adjoint :

Seconder le secrétaire dans une part de ses tâches.

LE COMITE DIRECTEUR

Le bureau directeur.

Le responsable jeunes.

Le responsable seniors.

Le responsable communication/sponsoring.

Le responsable évènementiel.



COTISATION

Elle est annuelle, le montant diffère selon l'âge. Le montant est fixé chaque année par les membres du bureau directeur. Aucune indemnité n'est prévue en cas de démission, d'exclusion. Elle est à régler chaque année, mi-décembre, lors de l'assemblée générale.

ADHESION

Les nouveaux adhérents devront être présentés par 2 licenciés du club.
Pas de parrainage pour les Brécéens.

RESPECT

Les adhérents se doivent le respect mutuel.
Le Fair-Play est de rigueur sur tous les terrains lors des déplacements afin de donner une bonne image de notre club et de ses adhérents.
Utiliser les réseaux sociaux à bon escient.

PROPRETE

Respecter et faire respecter la propreté de l'aire de jeu et des alentours.
Jeter les bouteilles, les papiers, les ordures dans les poubelles de tri.
Pendre soin de mettre les mégots de cigarette ailleurs que sur l'aire de jeu et les alentours.

STATIONNEMENT

Le stationnement des véhicules se fera sur les emplacements prévus par la municipalité et non sur les trottoirs et les pelouses.

SECURITE SUR LE TERRAIN

Il est fortement conseillé aux joueurs de se chausser selon le règlement de la fédération de pétanque en vigueur, sur l'aire de jeu lors des entraînements. Ceci pour éviter tout accident.

Les enfants non licenciés sont strictement interdits sur le terrain de jeu lors des entraînements des joueurs, là aussi pour un problème de sécurité.

ALCOOL AU SEIN DE L'ASSOCIATION

La vente d'alcool est interdite par la Mairie de Brécé.
Sous la responsabilité du club, une exception sera faite pour la vente (bières et vins uniquement) lors de l'organisation des manifestations sportives de pétanque.



COMMISSION DE DISCIPLINE

Une commission de discipline composée du bureau directeur est mise en place pour faire respecter le règlement intérieur et sanctionner les fautes graves nuisibles à l'association.

EXCLUSION

Elle peut être prononcée par le bureau directeur, après audition du membre incriminé, convoqué 15 jours avant la réunion, par lettre recommandée avec accusé de réception. La décision sera notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception.

GESTION DES EQUIPES EN COMPETITIONS CLUBS

Le capitaine / délégué sera nommé au sein du comité directeur. Néanmoins, dans certains cas, il pourra être un membre de l'association non membre du comité directeur si nous ne trouvons pas les compétences et motivations au sein de ce dernier.

Le responsable des seniors désignera les effectifs pour chaque journée de championnat en respectant le règlement du CDC.

Le coach est alors seul décisionnaire de l'organisation de son équipe pour la saison. Chaque nouvelle année, ce coach pourra être remis en cause par le comité directeur.

En championnat des clubs, coupe de France ou coupe d'Ille et Vilaine, tout joueur n'acceptant pas les choix du coach se verra exclu de l'équipe.

Règlement intérieur voté à l'unanimité à Brécé le 14/01/2018.

Bon pour application.

